



Nexity, un gestionnaire à fuir

Par **sm1863**, le **24/06/2015** à **09:06**

Je suis propriétaire avec mon mari d'un petit appartement situé à Chantonay en Vendée. Nous en avons confié la gérance à l'agence Nexity de la Roche sur Yon qui le loue.

Ce bien a connu en novembre 2011 un sinistre le rendant inhabitable pendant plus d'un an. Nous avons été indemnisés pendant les 6 premiers mois par l'assurance que nous payons chaque mois à l'agence Nexity puis à la suite des conclusions des experts, l'assurance des parties communes de l'immeuble nous a indemnisés pour les travaux à faire ainsi que pour les loyers manquants.

En Mars 2015, notre compte-rendu de gérance fait apparaître un débit de 1875,45 € et notre revenu foncier de mars 2015 a été saisi sans que personne ne nous ait prévenus de la situation. Au total, notre « dette » s'élève à 2457,39€.

A ce jour, l'agence Nexity effectue chaque mois des saisies sur nos revenus fonciers (la totalité pour être exacte) sans avoir eu l'injonction de la justice pour le faire et n'a toujours pas été en mesure de nous fournir les justificatifs de la "dette" qu'elle nous inflige. Nous avons juste cru comprendre d'en un premier temps que nous aurions touché l'assurance en double, ce qui est faux et maintenant, dans un mail reçu récemment, un responsable de Nexity nous dit que l'assurance ne nous a pas assez indemnisés. Tout cela est totalement incompréhensible et injustifié.

Comment se défendre contre cette agence qui fait ce qu'elle veut, se moque des lois et de ses clients ?